

**FONDS TERRITORIAL D'AIDE A LA STRUCTURATION
ET A LA PROFESSIONNALISATION DU SPECTACLE VIVANT**

PIECES CONSTITUTIVES DES DOSSIERS

- o Une lettre adressée à M. le Président du Conseil Exécutif de la CTM précisant l'objet de la demande et le montant de l'aide sollicitée,
- o Une présentation du porteur de projet,
- o Une présentation du/des projets (objectifs, éléments de programmation, équipe artistique -noms et références- , calendrier de mise en œuvre, public visé, etc.),
- o Copie des lettres de demande d'aide adressées aux organismes publics ou privés,
- o Le budget détaillé des dépenses envisagées,
- o Le plan de financement précisant le montant de l'aide sollicitée auprès de la Collectivité et des autres partenaires,
- o Tout document permettant de justifier les dépenses prévues (exemple : lettre d'intention, lettre d'engagement, lettre d'invitation, etc.).

Pièces administratives		
Pour les associations	Pour les entreprises	Pour les personnes physiques : musiciens professionnels
-Copie du récépissé de déclaration au Journal Officiel ; -Copie des statuts de l'association signés, déposés en Préfecture ; -La liste des membres du bureau ; -Les compte rendu d'activités et bilan financier de l'association pour l'exercice écoulé ; -Un relevé d'identité bancaire au nom de l'association.	-Un extrait Kbis de moins de trois mois ; -Un relevé d'identité bancaire au nom de l'entreprise ; -Son numéro SIRET ; -Ses attestations de régularité fiscale et sociale.	-Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport ; -Un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur ; -Un justificatif d'adresse de moins de trois mois.

L'association informera les services de la Collectivité de la tenue des assemblées générales et de toute modification visant à mettre à jour les informations relatives à l'association.

